



Rapport de transparence

Règlement (UE) n°537/2014

Publié sur le site athela.fr

Conformément à l'article D821-197 du Code de commerce

ATHELA SAS – Exercice clos le 30/09/2025

1. Présentation du cabinet

Dénomination sociale : ATHELA

Forme juridique : SASU

Siège social : Tour Montparnasse – BP 53 - 33 Avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15

SIREN : 798 387 825 RCS PARIS

Activité: Commissariat aux comptes et Expertise Conseil

Responsable légal : Alban MASSEIN

2. Appartenance à un réseau

Le cabinet ATHELA n'appartient à aucun réseau national ou international au sens de l'article 2 point 7 du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Système de contrôle qualité interne

Le cabinet dispose d'un système de contrôle qualité interne fondé sur les normes d'exercice professionnel applicables à la profession de commissaire aux comptes, sur les textes légaux et réglementaires en vigueur ainsi que sur les outils méthodologiques de la CNCC.

Ce dispositif couvre notamment :

- l'acceptation et le maintien des missions,
- la gestion de l'indépendance,
- la supervision des travaux,
- la revue des dossiers,
- la documentation des missions,
- et le suivi des compétences.

Dans le cadre de son modèle d'organisation reposant sur le recours à des intervenants externes, le cabinet veille à ce que ceux-ci respectent les mêmes exigences déontologiques et professionnelles. Les travaux externalisés font l'objet d'un encadrement, d'une revue et d'une validation systématiques par le signataire, qui en assume l'entièvre responsabilité.

Le dirigeant du cabinet atteste que le système de contrôle qualité interne mis en place a fonctionné de manière efficace au cours de l'exercice.

4. Revue indépendante de la qualité des missions EIP

Pour les missions d'audit légal portant sur des entités d'intérêt public, le cabinet met en œuvre une revue indépendante de la qualité des missions, réalisée par un commissaire aux comptes extérieur au cabinet, conformément aux exigences du règlement (UE) n° 537/2014.

5. Entités d'intérêt public auditées

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, le cabinet détenait des mandats d'audit légal auprès des entités d'intérêt public suivantes :

- Mutuelle MIP
- Mutuelle MIASC

6. Indépendance

Le cabinet applique une politique stricte d'indépendance fondée sur les dispositions du Code de commerce et du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Une revue formelle annuelle de l'indépendance est réalisée pour l'ensemble des missions et fait l'objet d'une documentation spécifique.

6. Collaborations et organisation

Le modèle d'organisation du cabinet repose sur le recours régulier à des ressources externes qualifiées, notamment des experts indépendants ou des cabinets d'audit partenaires, sélectionnés pour leurs compétences techniques, leur expérience sectorielle et leur conformité aux exigences déontologiques. Ce mode de fonctionnement permet d'adapter les équipes aux spécificités de chaque mission, tout en assurant souplesse, technicité et réactivité. Le cabinet conserve la responsabilité pleine et entière de la conduite des missions, supervise l'intégralité des travaux réalisés et veille à leur conformité avec les normes d'audit applicables. Ce modèle garantit une mobilisation efficiente des expertises nécessaires.

8. Formation continue

Les professionnels intervenant sur les missions participent régulièrement à des actions de formation afin de maintenir et développer leurs compétences, notamment en matière d'audit légal et de secteurs réglementés.

Le cabinet dispose d'une documentation professionnelle actualisée accessible par voie électronique.

9. Politique de rémunération

La rémunération du dirigeant et des intervenants n'est pas liée à la vente de missions d'audit légal ou de services autres que l'audit. Elle repose sur des critères d'expérience, de responsabilité et de contribution professionnelle.

10. Informations financières

Le chiffre d'affaires du cabinet en audit légal et pour l'exercice clos le 30/09/2025 se répartit comme suit :

- Audit légal des comptes d'entités d'intérêt public : 178 K€ HT
- Audit légal des comptes d'autres entités : 77 K€ HT
- Services autre que l'audit : 0 € HT

11. Contrôle qualité externe

Le dernier contrôle qualité externe réalisé par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) est intervenu en 2025.

ATHELA



Alban Massein

Président - Associé

Paris le 30/01/2026